

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
REULLE-VERGY

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE

Lundi 10 juillet 2017  
20 H 00

Date de convocation  
03/07/2017

Séance du 10 juillet 2017  
L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de REULLE-VERGY,  
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil,  
Sous la présidence de Madame Aleth DETOT, Maire.

Date d'affichage  
03/07/2017

**Présents** : Mmes et MM Sylvie BARRET, Michelle BERGERET, Laurent BEDENNE, Paul CAGNIANT, Aleth DETOT, Franck MASSON, Lucien MENEGON et Isabelle SION.

**Absents avant donné pouvoir** : M. Francis NAUDIN pouvoir à Mme Sylvie BARRET.  
M. Edouard NAWROCKI pouvoir à M. Paul CAGNIANT.

*Madame Isabelle SION a été nommée secrétaire de séance.*

**Nombre de conseillers :**  
EN EXERCICE : 10  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 10

**N°17/2017 : FORESTIERS DU MONDE**

**Madame le Maire expose que,**

L'association « Forestiers du Monde », représentée par Messieurs Bernard LECLERCQ et Jean-Noël CABASSY, propose d'accompagner les écoliers du RPI et leurs enseignants dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse sur le territoire communal de Reulle-Vergy. Cela consiste, dans le temps scolaire, à la conception, avec les écoliers et leurs enseignants, d'une véritable forêt sur la parcelle cadastrée ZE 29, actuellement colonisée par la Renouée du Japon (*Fallopia Japonica*).

Un telle forêt expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale tout en luttant contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon dans le cas présent), de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la société Civile.

La parcelle communale cadastrée ZE 29 est affectée à ce projet de création forestière pédagogique biodiverse lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers.

« Forestiers du Monde », riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2016-2021).

Pour ce projet, Forestiers du Monde met gratuitement à disposition des écoliers et de leurs enseignants les expositions intitulées « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » ainsi que « Ensemble, produisons de la biodiversité, luttons contre l'effet de serres ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- **DECIDE** d'autoriser ce projet.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Pour extrait conforme.

Reulle-Vergy le 13 juillet 2017,  
Le Maire  
Aleth DETOT

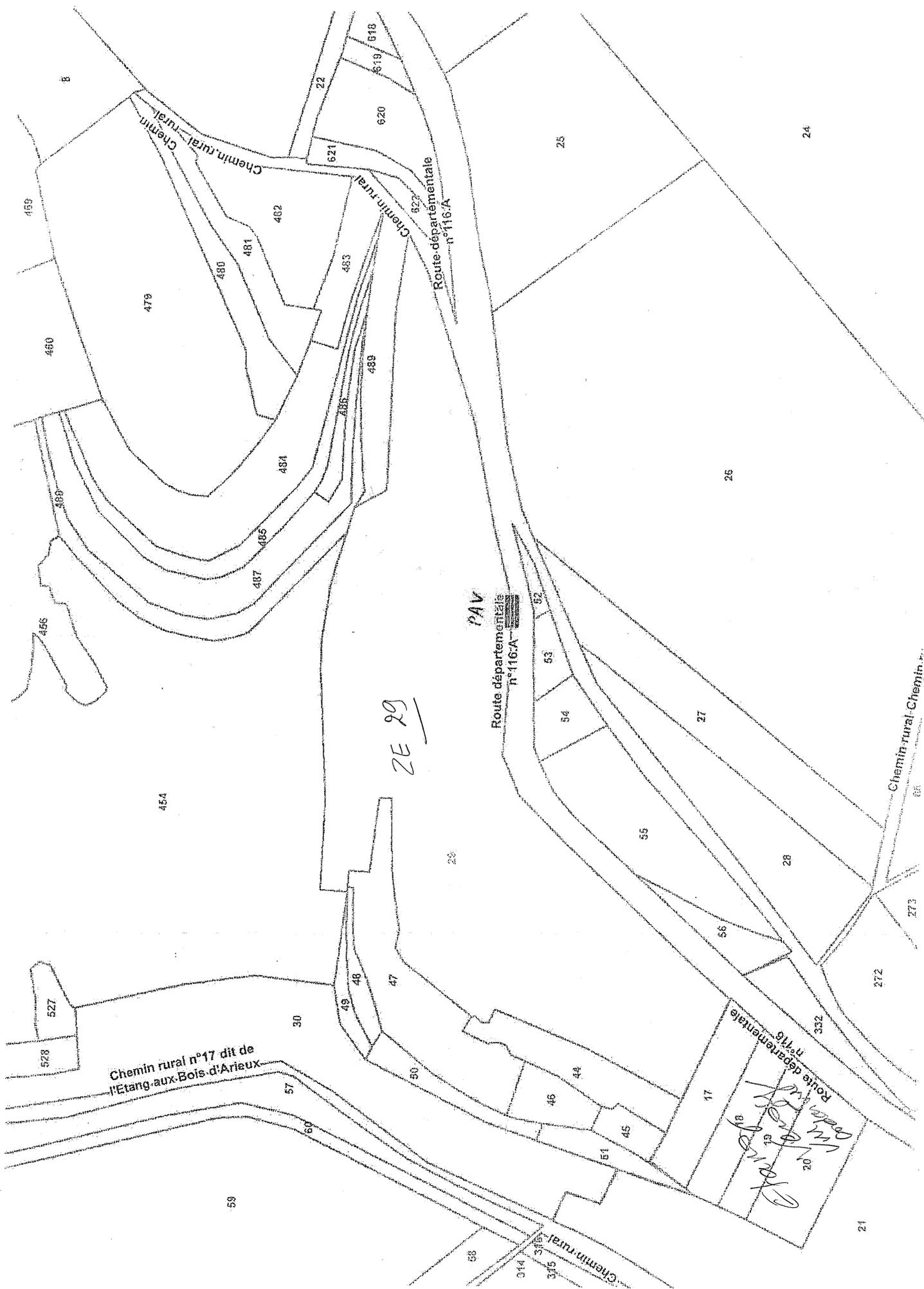


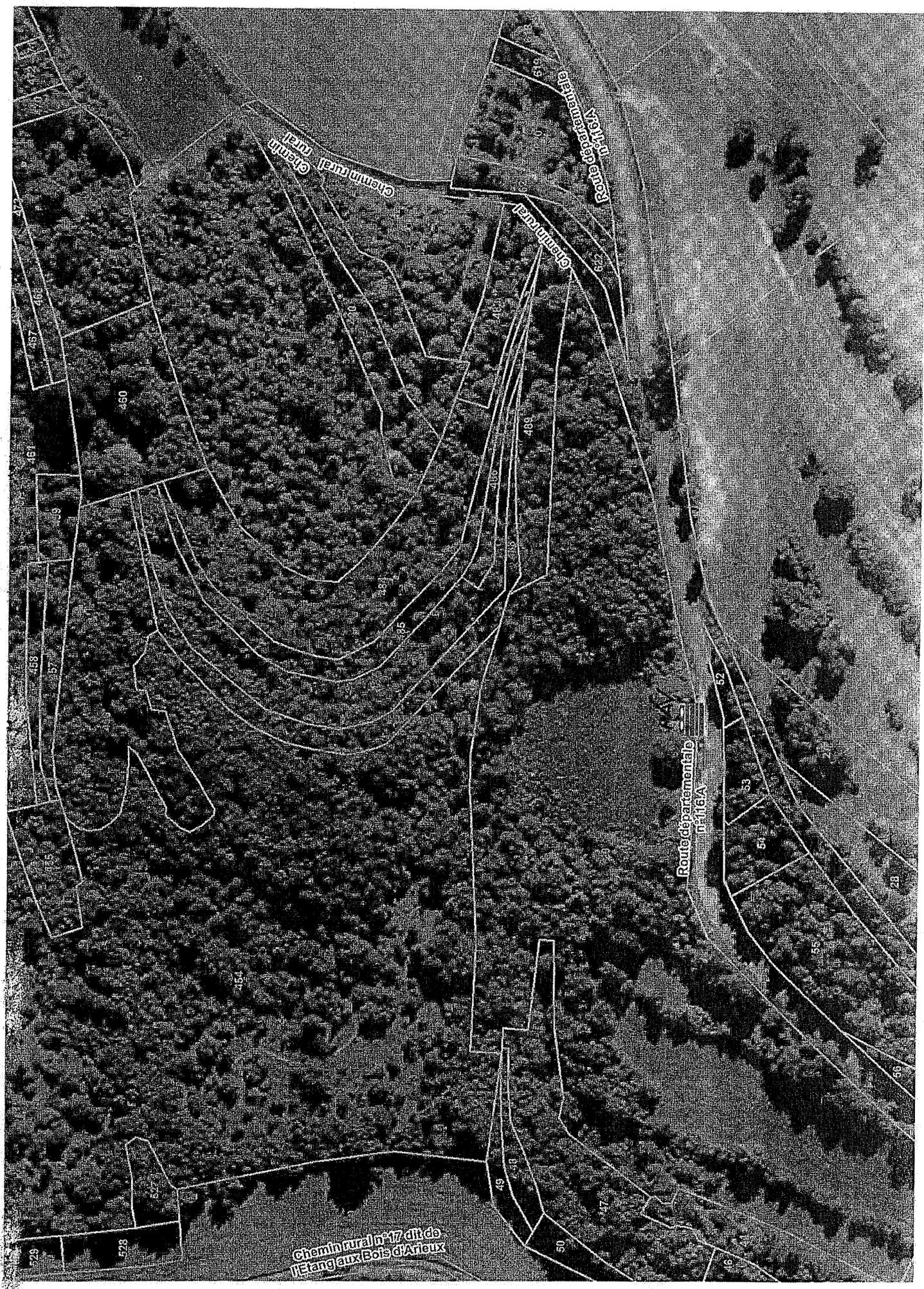
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0



Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup>  
de la loi n°82623 du 22 juillet 1982

Acte adressé à la Préfecture le





Chemin rural n°17 dit de l'Etang aux Bois d'Arieux

Route départementale n°16A

Chemin rural n°1  
Chemin rural n°2

Route départementale n°16A

Route départementale n°16A